



Délivrance et renouvellement carte de séjour

Par **boneva**, le **03/02/2010** à **17:14**

Bonjour,
Bonjour,

Je suis un étudiant burkinabè, j'ai passé le concours d'entrée dans les grandes de commerce françaises au Sénégal avec le SAI entre mars et mai de l'année 2009 durant mon année scolaire, je l'ai obtenu. Alors je suis rentré au Burkina pour faire les démarches pour le visa et je l'ai obtenu en retard c-a-d en novembre 2009 alors que ma rentrée en France était prévue pour le 01 sept 2009. Par conséquent je n'ai pas pu commencer mes cours car l'école (SKEMA Business School) a refusé et a fait un report de scolarité pour l'année prochaine, parce que la date limite d'arrivée autorisée était le 14 sept 2009. Maintenant je suis toujours en France et comptais rester jusqu'à la rentrée prochaine c-a-d le 01 2010. Mais tout récemment l'école m'a dit que je n'ai pas le statut d'étudiant puisque n'étant pas inscrit cette année (2009-2010) et que donc je ne pourrai pas faire ma carte de séjour et de plus je ne pourrai pas renouveler ma carte de séjour même si je l'obtenais puisque n'étant pas inscrit cette année. Donc ma question est la suivante:

est ce que je pourrai avoir une carte de séjour pour cette année sachant que je n'ai que la lettre d'acceptation que l'école m'a fourni après que j'ai versé un acompte de 1500 euros? Et dans le cas où j'obtiendrai la carte de séjour est ce que je pourrai la renouveler l'année prochaine sachant que je ne suis pas inscrit cette année et donc je n'aurai pas de résultats scolaires? L'école me fournira une inscription pour la rentrée prochaine du 1er sept 2010.